

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.010.B

**Mise à disposition
d'un agent
communautaire
auprès de La Nef**

LE SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2020**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.01.010.B**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA NEF

Par délibération n°576 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a désigné Madame Laëtitia PERROT en qualité de directrice de la régie La Nef, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le poste de directeur de la salle de spectacles La Nef devant être occupé par un agent public, l'intéressée a occupé cet emploi par la voie de la mise à disposition pendant 3 ans.

Avec l'accord de l'agent, le renouvellement de cette mise à disposition est proposé. Une nouvelle convention et un arrêté individuel de mise à disposition seraient établis pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

La réglementation prévoit le remboursement intégral par l'organisme d'accueil de la rémunération versée à l'agent par sa collectivité d'origine.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec la régie La Nef.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 janvier 2021

Affiché le :

14 janvier 2021